

C2110-Service Aménagement



## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N° 2019-05-02 Séance du 9 mai 2019

### Convention stratégique entre l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Date de la convocation : 7 mai 2019

Date d'affichage : 10 mai 2019

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 13

**PRESIDENT :** M. François de MAZIÈRES

**Sont présents :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Patrice PANNETIER, M. Patrick CHARLES,

**Absents excusés :**

M. Claude JAMATI, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Richard RIVAUD, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT

**Invités à titre consultatif :**

M. LOPPINET, M. Alain SANSON, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE

-----

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI;
- Vu la délibération N°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;
- Vu le budget en cours.

-----

**Contexte**

L'objet de la convention stratégique entre l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est de fixer les objectifs et les modalités de travail entre les parties pour former un partenariat stratégique et définir une politique foncière, sur le moyen terme, à l'échelle du territoire de Versailles Grand Parc. Pour ce faire, les parties conviennent d'élaborer un programme de travail et d'expertises.

Le champ d'action de la convention couvre une étude foncière.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, l'EPFIF accompagne Versailles Grand Parc, notamment au moyen d'un cofinancement (Etat – EPFIF). Cette étude porte sur l'identification d'un potentiel foncier pour la production de logements, d'activités et l'implantation de grands équipements.

Des études urbaines et pré-opérationnelles

A la suite de l'étude foncière, sur sollicitation de l'EPCI, et après accord de l'EPFIF, ce dernier pourra:

- cofinancer des études de programmation urbaine sur des sites nécessitant une opération d'aménagement ;
- cofinancer ou financer à 100% des études de capacité foncière à vocation pré-opérationnelle.

La convention stratégique prend effet à la date de sa signature par toutes les parties et s'achève au plus tard le 30 juin 2024.

Le montant cumulé du financement des études pris en charge par l'EPFIF au titre de la convention stratégique est plafonné à 150 k€ HT.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----

**DECIDE :**

- 1) d'approuver la convention stratégique entre l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mise en œuvre d'une étude foncière, suivies, sur sollicitation de Versailles Grand Parc d'études urbaine et pré-opérationnelles.
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de membres présents : **13**

Nombre de suffrages exprimés : **13**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*